

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 avril 2016

L'An Deux Mille Seize le onze avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric - PLAGNARD Pierre - DUME Jean - GIRBAL Roland - VERDU Jean-Michel - BOUCHENTOUF Abderrahim - CONQUET Denis - AYRAL Robert - POATY Rodrigues - DELPERIE David - RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BRIEU Yolande - BUSSETTI Claudine - LACAN Sylvie - KRAUSS Catherine – DRUON Francine - FOURNIER Evelyne - BEZAYRIE Mathilde - AUSSEIL Josiane - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : DEBLADIS Nicolas procuration à PICARD Eric - SUDRES Roselyne procuration à BUSSETTI Claudine – DUARTE Noémie procuration à PLAGNARD Pierre – HOIRET Isabelle procuration à DUME Jean - VALETTE Lucie procuration à LACAN Sylvie - PINTOR Vanessa procuration à DELPERIE David

Était absent : MOREIRA Anthony

- Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

Il fait part à l'Assemblée des procurations.

Approbation procès-verbal du conseil municipal du 07 mars 2016

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

Rapport Commission 8 : Festivités – animations du 30/03/2016.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Rapport Commission 5 : Jeunesse – Sport du 31/03/2016.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Rapport Commission 1 « Développement économique – Investissements–Habitat- Agriculture » et Commission 7 « Finances-Budget» du 01/04/2016

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communication de Monsieur le Maire

Décisions Municipales N°2016-020 à N°2016-028

N°160411-01

En vertu de la délibération en date du 7 Avril 2014, donnant délégation à Monsieur le Maire des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Budget ville d'Espalion

Approbation du Compte Administratif 2015

N°160411-02

Considérant que Mr Eric PICARD, Maire, a quitté la séance pour laisser la présidence à Mr DUME Jean, pour l'adoption du Compte Administratif 2015 du Budget Commune d'Espalion, et que par conséquent il n'a pas pris part au vote,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2015 dressé par le Receveur Municipal,

Vu la délibération du 11 mars 2014 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur,

Le Conseil Municipal,

- Approuve à la majorité (1 abstention), le compte administratif 2015 du Budget Commune d'Espalion, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice budget principal	+ 209 499,62€
	+ Résultat budget annexe Gîte clos	+ 62 747,68 €
	Sous total	+ 272 247,30 €
	Résultat année 2014	0 €
	Résultat à affecter en 2016	+ 272 247,30 €

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice budget principal	+ 88 820,20 €
	+ Reprise résultat budget annexe Gîte clos	+ 69 132,72 €
	Sous total	+ 157 952,72 €
	Résultat année 2014	+ 317 561,95 €
	Résultat global à affecter en 2016	+ 475 514,67 €
	Solde des reports dépenses/recettes	+ 1 070 790,42 €
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2015	- 595 275,75€

Il est à noter que les résultats du budget Gîte Communal clos en 2015 sont intégrés aux comptes de résultats du budget principal ville d'Espalion. (Délibération n° 101115-2 du 10/11/15).

Approbation du Compte de Gestion 2015

N°160411-03

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Commune et du Compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal,

- Adopte à l'unanimité** des membres présents (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le Compte de Gestion du Receveur municipal, pour l'exercice 2015, du Budget Commune d'Espalion,

- Dit que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Budget Primitif 2016

N°160411-05

Considérant le projet de budget primitif de la Commune d'Espalion pour l'exercice 2016,
Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du Budget de la Commune d'Espalion adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant :

- 1/ la reprise de l'excédent antérieur d'investissement de 475 514,67 €,
- 2/ d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 de 272 247,30 € au financement des investissements (art 1068) pour 175 247,30 € et 97000€ en section de fonctionnement (art 002).

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (21 votes pour – 5 votes contre) :

- Adopte avec reprise des résultats de l'année 2015, comme définie ci-dessus, le Budget Primitif 2016 de la Commune d'Espalion tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Taux des impositions 2016

N°160411-06

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (25 votes pour, 1 vote contre) :

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :
 - Taxe d'Habitation :15.74 %
 - Taxe Foncière Bâti :15.75 %
 - Taxe Foncière Non Bâti :34.77 %
 - CFE :16.32 %

Mr David DELPERIE, Conseiller Municipal, ne participe pas au vote de cette subvention.

Subvention Espace Emploi

N°160411-07

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (21 votes pour, 4 votes contre) :

- D'attribuer une aide financière à « Espace Emploi » d'un montant de 4 800 Euros, pour l'année 2016,
- Dit que cette dépense sera inscrite au Budget Général 2016.

Subventions 2016

N°160411-08

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **Approuve à la majorité** (21 votes pour, 5 votes contre), l'attribution des subventions 2016 – animations comme suit :
 - Les Souvenirs de Nestor 4 700 €

- Le Comité des Fêtes 10 500 €
- Lo Bourreio d'Olt 700 €
- Bien Aller des Monts d'Aubrac 200 €

- **Approuve à l'unanimité des membres présents** l'attribution de la subvention suivante :
 - Comité local d'Entente des Associations d'Anciens Combattants 300 €

Cession d'un délaissé communal situé au Ségala au profit de Mme Vanessa PINTOR
N°160411-09

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de Mme Vanessa PINTOR, d'un délaissé communal longeant sa propriété située au Ségala. La cession de ce délaissé communal d'une surface de 50 m² ne porterait pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation (Loi n° 2004-1343 du 09/12/2004, art 62 II modifiant l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière).

Mme PINTOR Vanessa a présenté une offre à 1250 € soit 25 € le mètre carré.

Le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, (Mr DELPERIE David n'utilise pas la procuration qu'il détient pour Mme PINTOR Vanessa)

DECIDE :

- **Approuve à la majorité** (22 votes pour, 3 Abstentions,), la cession d'un délaissé communal situé au Ségala, d'une surface de 50 m² au profit de Mme PINTOR Vanessa, au prix de 25€ le mètre carré, soit au total 1250 € (mille deux cent cinquante euros),
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Annulation vente lot au Parc d'Activités de Peyrolebade au profit de Mr MARCOU Stéphane et de Mme MAILLEBUAU Chrystel
et vente de ce même lot à Mr BURGUIERE Lucien
N°160411-10B

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations du Conseil Municipal en date des :

- 27/07/ 2015, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la vente au profit de Mr MARCOU Stéphane, d'un lot au Parc d'Activités de Peyrolebade de 2000 € au prix de 17 € H.T. le mètre carré.
- 15/10/2015, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la vente au profit de Mr BURGUIERE Lucien du lot voisin à celui-ci-dessus cité pour 13031 m².

Il informe l'Assemblée que par courrier en date :

- du 29/02/2015, Mr MARCOU et Mme MAILLEBUAU ont fait part de leur désistement pour l'acquisition du lot de 2000 m².
- du 18/03/2016, M. BURGUIERE Lucien a souhaité faire l'acquisition de ce même lot.

Oui cet exposé, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** le retrait de Mr MARCOU et Mme MAILLEBUAU sur l'acquisition du lot de 2000 m² (parcelle 447 lot N°2 – plan joint) au Parc d'activités de Peyrolebade
- **Approuve** la vente de ce même lot à Mr BURGUIERE Lucien aux mêmes conditions, soit 2000 m² à 17€ H.T. le mètre carré.(parcelle 447 – plan joint)

Mr BURGUIERE fait donc l'acquisition de :

- 4427 m² à 14 € HT le mètre carré
- Et 10604 m² (8604+2000) à 17 € HT le mètre carré

Soit une superficie totale de **15031 m²**, pour un prix total de **242 246 € H.T** (deux cent quarante-deux mille deux cent quarante-six euros).

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Vente terrain sur Espace Bessières

N°160411-11

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la demande formulée par Mr NOYER Pierre, gérant de la Sté NOYER Constructions de BOZOULS, pour l'achat de terrains situés à l'Espace Bessières en vue de la construction d'un immeuble collectif.

Cette demande porte sur les parcelles :

- AD 584 de 1498 m²-et partie de AD 585 pour environ 134,76 m² le tout formant un ensemble de 1 632,76 m²
- AD 582-583-587 de respectivement 84-8-96 m² et partie de la 586 pour environ 118.21 m le tout formant un ensemble de 306.21 m²

Il indique à l'Assemblée le prix proposé :

Pour le lot n°1 : 133,50 € le m² soit pour les 163276 m² = 217 973,46 €

Pour le lot n°2 : 65 € le m² soit pour les 306.21 m² = 19 903,65 €

Soit pour l'ensemble : 237 877,11 €

Il précise que :

- l'avis des Domaines a été reçu en date du 09/03/2016 n° 2016 096 v0094 pour une estimation à 100 € le mètre carré avec marge de 10%.
- Que ces terrains (d'une superficie globale de 2086 m²) avaient été achetés par la Commune en 2010 au prix de 200 000 €

Le Maire propose donc à l'Assemblée de céder à Mr NOYER avec faculté de substitution, les terrains ci-dessus cités au prix global de 237 877,11 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la cession des terrains comme exposé ci-dessus à Mr NOYER Pierre, avec faculté de substitution, des terrains au prix global de 237 877,11€.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces ventes.

Apport du Budget de la Ville d'Espalion au Budget Annexe maison des Services, au Budget Annexe Pépinières d'Entreprises, au Budget Annexe Espace Auzuech et au Budget Annexe Parc de Peyrolebade.

N°160411-12

Le Maire après avis favorable de la Commission 1 du 01 avril 2016 propose le versement exceptionnel :

1/ d'une somme de 75 000 Euros au profit du budget annexe de la Maison des Services

Il est précisé également que dans ce budget Maison des Services, les crédits inscrits au compte 1338 pour un montant de 298 740 Euros correspondent à un apport du budget principal provenant du produit des cessions de différents immeubles (ancien centre financier).

Cet apport s'effectuera au fur et à mesure des ventes effectives des biens.

2/ d'une somme de 100 000 Euros au profit du budget annexe Parc d'Activités de Peyrolebade.

3/ d'une somme de 100 262,41 Euros au profit du budget annexe Espace Auzuech, et indique que ce budget étant apuré, il sera aussitôt clôturé.

4/ d'une somme de 23 000 Euros au profit du budget annexe « Pépinières d'Entreprises ».

Le Conseil Municipal,

- **Approuve à l'unanimité des membres présents** ces propositions et indique que ces crédits seront inscrits sur le budget 2016 de la Ville d'Espalion.

Modification Régie de Recettes Aux Portes des Monts d'Aubrac

N°160411-13

Considérant la délibération du 21 février 2000 créant une régie municipale pour le Centre d'Accueil et d'hébergement,

Considérant la délibération N°150130-03 du 30 janvier 2015, par laquelle le Conseil Municipal décidait la reprise du Village vacances en régie directe et ce à compter du 1^{er} janvier 2015,

Considérant que par cette même délibération le Centre d'Hébergement et le Village vacances ne faisaient plus qu'une seule structure appelée Centre de vacances Aux Portes des Monts d'Aubrac,

Le Maire propose à l'assemblée de modifier cette régie selon les modalités suivantes :

Type de produits à encaisser :

- encaissement des produits liés aux hébergements (pension, demi-pension, nuitées, gestion libre) et tous les produits dérivés (repas, goûters, pique-nique, location de draps et de serviettes)
- boissons, laverie ...

Moyens de recouvrement de cette régie

Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

- Numéraire
- Chèques et virements bancaires
- Cartes bancaires
- Chèques vacances (en cours de validité)
- Paiement en ligne (carte bancaire)

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture ou tickets de caisse.

Ouverture d'un compte pour le Régisseur auprès de la DGFIP

Un compte dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aveyron.

Modification du montant de l'encaissement

Le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 40 000 € (quarante mille euros).

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** les modifications de la régie municipale Aux Portes des Monts d'Aubrac, telles qu'elles sont exposées ci-dessus.

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette régie et à la nomination des Régisseur Titulaire et Mandataire Suppléant.

Travaux ancienne Eglise Saint Jean

- **Engagement des travaux préalables**
- **Demande de financement**

N°160411-14

Le Maire rappelle que l'ancienne église St Jean qui se trouve dans le centre-ville d'Espalion a été réalisée à la fin du 15^e siècle et est classé à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Elle abrite aujourd'hui deux musées :

- *le Musée des Arts et Traditions Populaires Joseph Vaylet* :
Il abrite des collections d'art et de traditions populaires : étains, cuivres, terres cuites, bois sculptés, meubles, musique, armes, instruments agraires, une importante collection de bénitiers de chevet, minéralogie et paléontologie locale et de nombreux autres objets insolites.
- *Le Musée du Scaphandre*
Il comporte aujourd'hui plus de 400 pièces, maquettes et documents liés au domaine du scaphandre et de la plongée et bénéficie aujourd'hui, de par sa richesse, d'une notoriété croissante auprès des amateurs nationaux et internationaux,

Ces collections sont intégrées au réseau Départemental dénommé Musée du Rouergue. Ces musées bénéficient du statut départemental.

Le Département assume la gestion de ces musées : accueil, billetterie, surveillance et sécurité diurne et nocturne, mise en œuvre de la politique des publics, conception et suivi des actions éducatives et pédagogiques en faveur du monde scolaire, conception et réalisation des

manifestations et installations temporaires, participation à de grandes expositions (dernière en date, Bâle, Marseille à venir).

Le Département assume l'encadrement de ces musées. Il cautionne également le travail scientifique (réaliser l'inventaire définitif aux normes Musées de France, procéder au récolement décennal réglementaire, élaborer, en collaboration avec les services concernés du Ministère de la Culture et de la Communication, le projet scientifique et culturel (PSC) de chacune d'elle.

Une convention de partenariat a été signée avec le Département, La Ville d'Espalion et l'Association du Musée Joseph Vaylet-Musée du Scaphandre.

En 2015, ces musées ont reçu la visite de plus de 4300 visiteurs (fréquentation en hausse de 5%).

En 2014 une étude a été sollicitée sur cet ouvrage.

Monsieur PUECH René, architecte, vient de rendre ce rapport qui a été élaboré en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France et un technicien des Bâtiments Départementaux.

Des travaux importants sont à envisager sur ce bâtiment afin de :

- sécuriser les personnes et de permettre entre autre l'ouverture plus large au public
- renforcer l'aspect structurel du bâti et s'assurer que le clos et le couvert sont effectifs
- maintenir la pérennité de l'ouvrage tout en assurant une revalorisation de son image

Ils portent sur la restauration des Façades Ouest, Est, Sud, Nord du bâtiment ainsi que des travaux sur la toiture.

Un estimatif fourni par Mr PUECH architecte fait état d'un montant global estimé de travaux de 597 000 € qui devra fort naturellement être étalé sur plusieurs années.

Pour 2016, des travaux préalables avant d'engager le chantier de restauration des façades sont nécessaires pour permettre la prise en compte concrète des travaux à réaliser et répondre aux besoins immédiats (sécurité,...). Il est nécessaire de :

- Réaliser, en l'absence de document graphique, un relevé des façades avec photogrammétrie éventuelle
- réviser les toitures et contrôler à la nacelle ou travaux acrobatiques des parements, avec purges des éléments dangereux
- réaliser des travaux de colmatage des fissures, intérieures et extérieures, pour mise en sécurité immédiate.

Cette première tranche de travaux est estimée à :

1 - travaux :	60 000 € HT
2 - maîtrise d'œuvre, mission SPS, bureau de Contrôle	6 333 € HT
Soit un total estimé à :	66 333 € HT.

Le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire pour cette année 2016 cette première tranche de travaux, qui sera suivie dans les prochaines années de tranches complémentaires, et de demander différentes subventions auprès :

- de l'Etat
- de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées dans le cadre du contrat unique avec le Territoire Rural Aubrac-Olt-Causse
- du Conseil Départemental de l'Aveyron

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le programme global de travaux à l'ancienne Eglise Saint-Jean tel qu'il est présenté, et sa réalisation en plusieurs tranches,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel d'un montant total de 597 000 € H.T, (voir annexe jointe)
- **d'inscrire** au budget de la Commune 2016 un premier crédit de 66 633 € H.T,
- **sollicite** l'Etat, la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées dans le cadre du contrat unique avec le Territoire Rural Aubrac-Olt-Causse, et le Conseil Départemental de l'Aveyron pour la réalisation de ce programme sur plusieurs exercices et pour 2016 sur cette première tranche de travaux.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h30**.

Le Maire,
Eric PICARD